

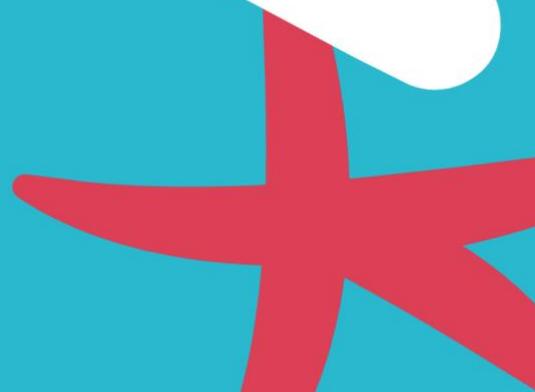
linkiaa
Ensemble, créateurs d'avenirs

Pour une société
plus humaine,
altruiste
et solidaire



PROJET ASSOCIATIF

168 route de Sainte-Luce
CS 11924
44319 Nantes cedex 3
02 40 49 67 39
www.linkiaa.fr



SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| Chapitre 1 - Création et filiation | 4 |
| 1 – Notre volonté | 4 |
| 2 - Notre histoire | 4 |
| 3 – Notre environnement | 5 |
| Chapitre 2 - Nos valeurs, notre éthique | 5 |
| 2.1 - Nos valeurs..... | 5 |
| 2.2 - Notre éthique..... | 6 |
| Chapitre 3 - Nos missions et mode d’actions | 7 |
| 3.1 – L’intérêt général | 7 |
| 3.2 – Des missions particulières | 7 |
| 3.3 – La primauté du parcours | 7 |
| 3.4 – La proximité et les territoires | 8 |
| 3.5 – Une action transversale et décloisonnée..... | 8 |
| 3.6 – L’innovation et la recherche..... | 9 |
| Chapitre 4 - Nos ressources | 9 |
| 4.1 - Les ressources humaines | 9 |
| 4.2 - Le patrimoine immobilier..... | 9 |
| 4.3 – Les ressources financières..... | 9 |
| Chapitre 5 - L’évaluation..... | 10 |

L'ACTE FONDATEUR

Linkiaa est née de la fusion, au 1er janvier 2018,
de La Sauvegarde de l'Enfance 44 et d'Enfance & Famille.

Ces deux associations, fortes de leur histoire et de leurs expériences en protection de l'enfance, ont trouvé dans cette fusion la réponse structurelle la plus appropriée pour répondre aux besoins des enfants, des jeunes et de leur famille, dans un environnement en continuelle évolution.

Par sa dimension et sa couverture territoriale, Linkiaa offre, dans la proximité, une diversification des modalités d'intervention qui assure la continuité et la cohérence du parcours de l'enfant permettant aux enfants et aux jeunes de développer toutes leurs capacités, de révéler leurs aptitudes et de les préparer à affronter leur avenir.



Chapitre 1- Création et filiation

1 – NOTRE VOLONTE

Linkiaa participe activement à la prise en charge de plus en plus complexe des enfants, des adolescents, des jeunes et des familles.

Elle organise la complémentarité de ses prestations au plus près des enfants et des familles et de leurs lieux de vie et d'insertion sociale. Elle contribue à l'animation de partenariats adaptés permettant de répondre au mieux à la complexité des besoins.

Elle a pour ambition :

- ♦ d'optimiser l'impact sociétal de son action, souligner que l'association est un mouvement dont le projet contribue aussi à la cohésion et à la transformation sociale, et en évaluer l'impact (cf évaluation SAFIA)
- ♦ de développer son intervention sur l'ensemble du territoire en prenant appui sur un axe Nantes-Saint-Nazaire
- ♦ d'accéder à de nouvelles compétences aujourd'hui indispensables à la qualité de ses actions,
- ♦ de poursuivre le développement des coopérations et des actions réunissant les acteurs de la protection de l'enfance des secteurs social, médico-social et sanitaire,
- ♦ de pérenniser et développer son action au service des bénéficiaires par l'innovation sociale,
- ♦ de contribuer à la nécessaire évolution du mouvement associatif pour lui maintenir toute sa place dans l'économie sociale et solidaire.

Linkiaa intègre les évolutions sociales, culturelles et éducatives et affirme que le cadre associatif est le plus adapté à son action parce que :

- ♦ les dirigeants bénévoles et les professionnels y représentent un collectif dont la philosophie, la vision et le savoir-faire ont, historiquement, été à l'origine de la dynamique associative et des évolutions législatives,
- ♦ l'expression démocratique, inscrite dans les statuts, invite au débat et à la délibération,
- ♦ l'engagement, la singularité et la capacité de mobilisation collective de ses adhérents constituent à la fois une force et une richesse.

2 - NOTRE HISTOIRE

Linkiaa s'inscrit dans la filiation historique des deux associations dont elle est issue et dont elle en hérite les missions et les valeurs qui ont guidé ses dirigeants bénévoles et ses professionnels. Les deux associations se sont construites sur des valeurs analogues exprimées par l'humanisme et le respect, l'altruisme et la disponibilité, la solidarité et la responsabilité.

Les générations successives de leurs professionnels ont su rendre opérationnel un système de protection de l'enfance qui, de réforme en réforme, ne cesse d'être en mouvement.

Elle s'inscrit dans l'histoire de la protection de l'enfance.

Les évolutions ont porté sur les structures, les objectifs et les formes d'intervention de l'État et des Départements mais aussi sur les représentations sociales de l'enfant, de la famille et de l'éducation et sur les modalités d'intervention qui se sont professionnalisées. Le secteur de la protection de l'enfance s'est affirmé par son caractère très largement associatif, garant d'initiative et de souplesse.

3 – NOTRE ENVIRONNEMENT

Cette ambition et les réponses apportées reposent sur une analyse de l'environnement.

- ♦ Les évolutions sociétales viennent régulièrement bousculer les comportements et les représentations sociales de l'enfant, de la parentalité, de la famille, de l'éducation, de l'autorité.
- ♦ Agissant sur le territoire de la Loire-Atlantique, riche d'une vingtaine d'associations œuvrant dans le champ de la protection de l'enfance, **Linkiaa** s'inscrit également dans les structures fédératives locales, régionales et nationales qui renforcent le mouvement associatif, par l'engagement de ses administrateurs et de ses salariés, dans un souci d'interactions permanentes entre les territoires et les structures décisionnelles de la protection de l'enfance.
- ♦ Le financement des actions est assuré en quasi-totalité par le Conseil départemental de Loire-Atlantique. Et **Linkiaa** s'attache à optimiser l'utilisation des fonds publics qui lui sont confiés. La création du fonds de dotation constitue un outil précieux permettant de mettre en place des actions innovantes dont certaines contribueront à l'évolution des dispositifs publics.
- ♦ D'un point de vue politique et stratégique, il est nécessaire d'accroître notre légitimité et notre représentativité d'acteurs contributifs et incontournables dans l'élaboration des politiques publiques à destination des personnes en situation de vulnérabilité.

Chapitre 2- Nos valeurs, notre éthique

Linkiaa fonde son projet sur les principes fondamentaux du droit et tout particulièrement des droits de l'Homme et des droits de l'Enfant. Elle affirme les valeurs essentielles qui guident son action pour une société du bien vivre ensemble, bientraitante à l'égard de tous.

2.1 - NOS VALEURS

L'association s'inscrit dans le mouvement de l'économie sociale et solidaire œuvrant pour une société inclusive, respectueuse de l'humain et de l'environnement. Elle s'inspire de cette référence pour évaluer et modifier ses organisations et ses services.

Dans ce cadre, **Linkiaa** appuie son action sur trois valeurs fondamentales :

Humanisme : l'association affirme que chaque individu porte en lui les ressources de son propre développement. Elle se met au service de l'Humain pour le conduire vers l'autonomie. Elle s'engage à traiter chacune et chacun avec respect et avec une attention singulière quels que soient les actes posés.

Altruisme : l'association affirme que l'autre, dans sa différence, est indispensable à nos actions individuelles et collectives. Elle fonde son action au jour le jour sur les principes de disponibilité, d'ouverture, de générosité et de bienveillance.

Solidarité : l'association œuvre à un destin commun et refuse toute exclusion de personnes. En œuvrant à la protection et l'éducation de la jeunesse en difficulté, elle agit à toutes les étapes du parcours de l'enfant et du jeune, pour une société du « vivre ensemble » bientraitante à l'égard de tous.

2.2 - NOTRE ETHIQUE

Ces valeurs forgent une détermination et impliquent un comportement qui permettent à chacun, quelle que soit sa place (jeunes, parents, salariés, bénévoles) d'être pleinement acteur de sa vie et dans son environnement.

★ **Une éthique de la gouvernance** qui se traduit dans les statuts et dans la pratique associative. **Linkiaa** est attentive à :

- ♦ l'accueil de nouveaux administrateurs, pour favoriser ouverture et renouveau,
- ♦ la richesse des débats et à l'expression de la pluralité de pensée. Dans ce but, elle s'efforce d'adapter le rythme et le mode d'animation des réunions et rencontres pour favoriser, au-delà des temps d'information, les échanges et les débats nécessaires aux décisions et orientations.
- ♦ la vitalité des instances délibératives et à la mise en œuvre des moyens appropriés pour favoriser la participation de l'ensemble des administrateurs (bureau élargi, groupes de travail, séminaire, etc.)
- ♦ la répartition des pouvoirs au sein de l'association et à leur mode d'exercice pour favoriser un vrai fonctionnement démocratique, dans le respect des prérogatives et responsabilités de la direction générale et de ses équipes.

La mise en œuvre de cette exigence doit se traduire par une implication plus importante de membres du bureau auprès du président, notamment dans les relations extérieures (partenaires, mandats dans les structures fédératives et représentatives de la protection de l'enfance du niveau local au national, financeurs, pouvoirs publics, etc), et dans les échanges avec le directeur général.

Linkiaa rappelle l'importance du bénévolat des administrateurs qui garantit leur indépendance. Elle met en œuvre leur formation continue afin d'assurer et d'adapter leurs compétences et la pertinence de leur engagement.

Linkiaa souhaite, par l'engagement de ses dirigeants bénévoles, apporter un regard de citoyens éclairés et exigeants sur sa propre gestion et sur ses pratiques professionnelles. Elle s'engage à porter dans l'espace public, la question des politiques publiques en matière de solidarité et à participer à l'élaboration de ces politiques.

Linkiaa entend réaffirmer ainsi son attachement à une démocratie d'exercice qui conduit à anticiper, prendre l'initiative et poursuivre la fonction « d'influence » propre aux associations.

★ **Une éthique de la relation aux bénéficiaires** qui les place au cœur des réflexions et des actions et qui accorde toute leur place à celles et ceux qui ont recours à ses services. **Linkiaa** s'engage à un comportement exemplaire dans sa relation aux personnes à qui elle apporte son aide. Ce comportement concerne les dirigeants bénévoles de l'association qui auront un regard attentif sur les modalités d'accueil, d'accompagnement et d'écoute des usagers. Ils veilleront tout particulièrement à ce que les statuts et l'organisation de l'association donnent toute leur place aux enfants et aux parents dans les lieux et temps d'évaluation et de décision.

Cette éthique concerne les professionnels qui s'engagent à la respecter dans sa lettre et dans son esprit.

Linkiaa met en œuvre une politique pertinente et attentive pour prévenir les risques de maltraitance au sein de ses services de. Elle se dote d'un dispositif d'alerte, de signalement, de suivi des situations de maltraitance qu'elle aurait à connaître que ce soit dans le milieu familial, au sein de ses structures entre les bénéficiaires ou du fait de membres de son personnel.

★ **Une éthique de la relation aux professionnels** dont la mission nécessite compétence, confiance et respect. **Linkiaa** considère les personnes qui travaillent en son sein comme les acteurs incontournables de sa mission.

La qualité du travail accompli avec les bénéficiaires dépend prioritairement de la qualité des professionnels. Cette qualité tient à la compétence acquise et entretenue, aux conditions de travail, à la place des professionnels dans les espaces de réflexions, de propositions, de décisions. Les dirigeants bénévoles, dans leur réflexion sur l'organisation de la gouvernance et des services, dans la gestion de l'association, dans leur mobilisation auprès des services publics, s'engagent à prendre en compte les intérêts des professionnels, dans le souci permanent d'améliorer le service rendu aux bénéficiaires.

Chapitre 3 - Nos missions et mode d'actions

3.1 – L'INTERET GENERAL

Linkiaa assume une mission d'intérêt général dans le cadre de la protection de l'enfance et de l'adolescence en danger et de la protection judiciaire de la jeunesse. Cette mission s'étend de la prévention à la prise en charge des enfants, mineurs et jeunes majeurs, et de leurs familles, dans une perspective d'autonomie et d'intégration sociale.

L'association poursuit une utilité sociale au sens de la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire.

Elle apporte son soutien à des personnes en situation de vulnérabilité qui, pour des raisons personnelles, économiques ou sociales, se trouvent en difficulté physique, intellectuelle, sociale, psychologique ou morale. Elle inscrit son action dans le respect des schémas départementaux et régionaux et des politiques publiques menées par l'État (Agence régionale de santé et Protection judiciaire de la jeunesse).

3.2 – DES MISSIONS PARTICULIERES

Cette mission d'intérêt général, qui s'exerce au cœur d'un réseau d'acteurs mobilisés par cette même finalité, peut se résumer en quatre axes :

Prévenir : l'association fait tout son possible pour prévenir l'enfance et la jeunesse des risques les menaçant. La prévention passe tout particulièrement par l'éducation et le soutien à la parentalité.

Protéger : l'association protège l'enfant afin de lui permettre d'acquérir son autonomie, de s'épanouir et d'être capable d'exploiter au mieux ses potentialités.

Éduquer : l'association rappelle que tout enfant a droit à une éducation sur le plan affectif, scolaire et culturel pour se réaliser lui-même.

Accompagner : l'association coordonne ses actions et articule ses prestations en fonction des besoins repérés aux différents stades du parcours de vie des bénéficiaires. Elle chemine avec les enfants et les jeunes pour favoriser la construction de leur personnalité, de leurs relations aux autres et de leur place citoyenne et sociale. Il en est de même avec leurs parents dans leurs rôles d'éducateurs et de protecteurs.

L'éducation et l'accompagnement imposent une confrontation au réel qui prépare concrètement aux responsabilités de l'autonomie lors du passage à la majorité. L'accompagnement, par des actions spécifiques et des partenariats adaptés, doit être envisagé au-delà de la sortie des dispositifs pour sécuriser les premiers moments d'autonomie.

3.3 – LA PRIMAUTE DU PARCOURS

La primauté du parcours s'impose pour répondre aux besoins et attentes des enfants, des jeunes et des familles. Il s'agit bien d'adapter l'organisation en proposant des parcours personnalisés aux bénéficiaires.

Ces parcours imposent la transversalité des structures et des métiers qui doit garantir la souplesse et l'adaptation dans l'intérêt de l'enfant et du jeune en s'appuyant sur la polyvalence des compétences.

Au-delà du parcours de l'enfant et du jeune, il convient de prendre en compte et d'investir l'environnement même de chaque étape du parcours, pour assurer plus efficacement la prévention et la protection. Ainsi

Linkiaa s'intéresse à la périnatalité, à la parentalité, à la scolarité, à la vie sociale et citoyenne, à la formation et à l'insertion professionnelle.

3.4 – LA PROXIMITE ET LES TERRITOIRES

Linkiaa, par la couverture plus large du territoire et par une offre globalisée, doit permettre de répondre avec réactivité et souplesse aux exigences des parcours personnalisés.

La proximité, c'est respecter l'insertion familiale et sociale de l'enfant et du jeune. C'est permettre de faire toute leur place aux parents. C'est valoriser au mieux le réseau des professionnels.

Cette démarche prend en compte trois notions de territoire :

- ♦ **Le territoire de l'enfant et de la famille**, le niveau de l'action concrète, qui se définit autour de l'habitat familial, de l'école, du réseau social. C'est, dans l'organisation de notre société, le quartier, la commune, voire l'intercommunalité.
- ♦ **Le territoire des professionnels**, le niveau opérationnel, c'est le secteur géographique sur lequel le professionnel intervient. Ce secteur est défini par la capacité à y entretenir un réseau professionnel dense, à y connaître le réseau de l'enfant et de sa famille, à y repérer et côtoyer les acteurs sociaux, économiques et politiques. Dans l'organisation actuelle, et celle du conseil départemental, ce territoire peut idéalement se calquer sur les délégations du conseil départemental.
- ♦ **Le territoire de l'association**, le niveau organisationnel, c'est le secteur de compétence défini par les autorisations et habilitations accordées à l'association.
La stratégie territoriale de l'association permet l'introduction de nouvelles logiques d'action et un positionnement plus fort auprès des collectivités publiques, au service de son action auprès des publics qu'elle a vocation à accompagner.

3.5 – UNE ACTION TRANSVERSALE ET DECLOISONNEE

La complexité des situations des enfants et des familles que l'association est conduite à prendre en charge impose une action transversale et décloisonnée.

Cet axe stratégique de développement conduit l'association à s'ouvrir aux autres champs concourant à la bientraitance des enfants et des familles en situation de vulnérabilité, qu'il s'agisse du social (petite enfance, parentalité), du médico-social (handicap) ou du sanitaire (pédiatrie, pédopsychiatrie). Il trouve toute sa légitimité dans la nécessité de renforcer la capacité de l'association à agir face à des situations dont la complexité est croissante et qui se situent au carrefour de prises en charge ou d'accompagnements diversifiés et complémentaires.

En prolongement du décloisonnement institutionnel indispensable, la transversalité en interne au sein des services et des équipes et la complémentarité en externe avec des partenaires multiples doivent être organisées. Cette transversalité vise à mettre les compétences professionnelles au service du parcours de l'enfant, au-delà des limites des services et établissements.

Le partenariat vise la recherche et l'organisation des complémentarités dans les compétences de tous les acteurs qui interviennent auprès des enfants, des jeunes et des familles. Il s'agit d'abord des acteurs publics et privés de la protection de l'enfance et du médico-social. Il s'agit aussi des associations, des collectivités locales, des institutions et pouvoirs publics qui interviennent dans les champs sanitaire, éducatif, culturel, social, professionnel.

3.6 – L'INNOVATION ET LA RECHERCHE

Linkiaa prend en compte les mutations profondes de la société : mutations sociales, culturelles, économiques et politiques, qui bouleversent la structure familiale et les comportements individuels. Elle favorise et initie toutes formes de « veille » s'affirmant en tant qu'actrice plus encore que témoin.

Linkiaa affirme la nécessité de développer la recherche et la diffusion des savoirs et des expériences dans les pratiques professionnelles et de sensibiliser les instituts de recherche et les universités à la conduite de travaux sur la protection de l'enfance.

Stimulantes pour l'espace professionnel, ces actions de recherche et d'innovation sont essentielles pour l'association dans sa fonction stratégique et politique.

La prochaine évaluation et réécriture du projet associatif devra se faire dans le cadre d'une action-recherche accompagnée par des chercheurs spécialistes de la question.

Chapitre 4 - Nos ressources

4.1 - LES RESSOURCES HUMAINES

Les valeurs et les orientations portées par **Linkiaa**, en termes de responsabilité employeur, s'incarnent aussi dans l'attention particulière que l'association accorde aux personnels qu'elle emploie. La qualité de vie au travail, la mise en œuvre des moyens qui permettent la consolidation des compétences et la mobilisation professionnelle, la prévention des risques professionnels constituent des axes de travail stratégiques de l'association.

Il est donc important de pouvoir mettre en œuvre des actions permanentes ou ponctuelles favorisant l'inscription des équipes dans une dynamique partagée d'action éducative et de formation continue.

Le management doit favoriser l'adhésion des salariés aux projets de l'association et leur participation à la mise en œuvre de ses orientations. Cela afin de renforcer l'attractivité des métiers, de favoriser les recrutements et de fidéliser les salariés.

L'association favorise le travail pluridisciplinaire, qui associe l'expérience et le savoir-faire des équipes éducatives, des assistants familiaux, des services administratifs, des services généraux et des professionnels médicaux et paramédicaux.

4.2 - LE PATRIMOINE IMMOBILIER

L'immobilier est un outil au service du projet de l'association, en cohérence avec les orientations des politiques publiques de la protection de l'enfance. Pour la mise en œuvre de ses actions, **Linkiaa** gère un patrimoine immobilier dont elle est propriétaire ou locataire.

C'est le projet associatif et sa déclinaison dans les projets des établissements qui détermine les grandes orientations patrimoniales, surtout lorsqu'il s'agit d'assurer l'accueil et l'hébergement des bénéficiaires. C'est pourquoi, l'association subordonne la gestion de son patrimoine immobilier aux exigences et à la localisation de ses missions, aux spécificités des différents accueils et fonctions, aux exigences de qualité, de sécurité et d'efficacité énergétique.

4.3 – LES RESSOURCES FINANCIERES

Les missions de l'association sont financées par des fonds publics alloués en quasi-totalité par le département de la Loire-Atlantique. Tout en défendant un haut niveau d'engagement financier public justifié par ses actions

d'intérêt général et son utilité sociale, **Linkiaa** visera l'émergence d'une stratégie de diversification de ses ressources pour enrichir et renforcer le projet associatif.

En outre, l'association s'attachera à consolider ses fonds propres, pour financer les investissements nécessaires aux activités, assurer la couverture des besoins lié au cycle d'exploitation et orienter des financements pour innover dans de nouveaux projets répondant à des besoins sociaux non satisfaits dans l'attente de la reconnaissance nécessaire à leur financement institutionnel.

La création du fonds de dotation donne à **Linkiaa** un moyen complémentaire de mettre en place des actions dans l'intérêt des bénéficiaires, en dehors des schémas de financements réglementaires. Le fonds de dotation est aussi un levier permettant à **Linkiaa** de réaliser des expérimentations et innovations sans avoir recours aux fonds propres et aux financements publics dans le respect de ses missions.

Chapitre 5 - L'évaluation

Ce projet associatif a été rédigé et adopté en 2016 dans une période de construction d'une nouvelle structure. Il a été révisé en 2022 pour tenir compte de l'évolution de l'association après 5 ans d'existence. Cette nouvelle version devra être révisée au bout de 5 ans. L'évaluation qui en sera faite permettra de vérifier la qualité des actions de l'association et le respect de ses valeurs. Son adaptation permettra d'apporter des réponses innovantes à l'évolution des besoins.

Cette révision, dans le cadre d'une action recherche, doit être organisée afin qu'elle puisse, dans la durée, permettre d'y associer les salariés et les bénéficiaires.

Au terme de chaque année, en collaboration avec la direction générale, le conseil d'administration définit quelques critères d'évaluation concernant les différents chapitres du projet associatif : bénéficiaires, salariés, gouvernance, financement.

A titre d'exemples :

- ♦ Bénéficiaires : réussite/échec scolaire, sortie positive des dispositifs, accompagnements en fin de dispositifs, cas de maltraitance, nombre de fugues, aides financières personnalisées (permis, formation, etc), action du conseil de la vie sociale.
- ♦ Salariés : cf baromètre social, bilan social, évaluation DRH.
- ♦ Gouvernance : participation aux instances, nombre de nouveaux administrateurs, formations des administrateurs, participation à des rencontres extérieures,
- ♦ Financement : évolution du fonds de dotation, financement de nouveaux projets, innovations, recherches.

Linkiaa souhaite garder une vision large, anticiper les évolutions, maintenir sa créativité et intégrer les logiques économiques et sociales tout en restant fidèle à ses valeurs.





168 route de Sainte-Luce CS 11924
44319 Nantes cedex 3
02 40 49 67 39
www.linkiaa.fr